



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



08741-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.283/23

8 février 1979

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion préparatoire sur le rôle de la femme
dans l'industrialisation des pays en développement
Vienne (Autriche), 6-10 novembre 1978

RAPPORT

PREFACE

Dans les pays en développement comme dans les pays développés, hommes et femmes ne sont pas traités sur un pied d'égalité. La différence est particulièrement sensible dans les pays en développement, dont l'évolution historique et politique a été marquée par la disparité des revenus désavantageant tout spécialement les femmes. La pleine participation de toutes les couches de la population est indispensable si l'on veut assurer un développement harmonieux débouchant sur l'égalité sociale et économique. De même que l'industrialisation joue un rôle capital dans le développement économique, l'intégration totale de la femme dans le processus d'industrialisation revêt une importance primordiale, comme il est reconnu dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels (ID/CONF.3/31, chapitre IV)^{1/} adoptés par la deuxième Conférence générale de l'ONU en mars 1975, ainsi que dans la résolution 44 (IX) du Conseil du développement industriel^{2/}.

L'industrialisation, avec ses conséquences négatives sur le plan social, dépasse le cadre des frontières nationales et culturelles; aussi faut-il prendre des mesures au niveau international pour étudier la condition actuelle de la femme et le rôle qu'elle pourrait jouer dans l'industrialisation, en vue d'améliorer la situation.

Pour que les femmes puissent participer plus activement et plus efficacement au développement industriel, il faudra d'abord que les gouvernements fassent montre de volonté politique. Cela entraînerait une modification des politiques nationales et internationales actuelles et amènerait à soulever certains préalables. Il importerait avant tout que les responsables soient conscients des avantages que présente la participation accrue des femmes à l'industrialisation, et qu'ils soient encouragés à favoriser cette participation. Ils devraient offrir aux femmes tous les moyens possibles d'améliorer leur condition. De leur côté, les femmes travaillant dans l'industrie devraient s'organiser afin d'obtenir l'amélioration de leurs conditions de travail et de faire respecter leurs droits.

1/ Transmis à l'Assemblée générale dans une note du Secrétaire général (A/10112).

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale trentième session, supplément No 16, annexe I.

Bien que, dans la plupart des pays, on reconnaisse généralement leur rôle dans le développement économique et social et les possibilités d'accroître leur participation, les femmes n'apportent encore qu'une contribution minime à l'industrialisation. Toutefois, leur pleine participation au développement industriel permettrait non seulement d'utiliser efficacement toute la main-d'œuvre disponible mais encore d'améliorer la qualité de la vie des hommes comme des femmes, ce qui se traduirait par un partage des responsabilités et des avantages.

En outre la participation des femmes est essentielle pour atteindre l'objectif de Lima qui est de porter la part des pays en développement à au moins 25 % du total de la production industrielle mondiale. Il faut cependant veiller à ce que cette participation ne suive pas les tendances qui ont jusqu'ici marqué le processus d'industrialisation et qui ont eu des répercussions défavorables sur les conditions d'emploi des femmes; quelle que soit leur position sociale, les femmes doivent bénéficier des mêmes possibilités d'emploi que les hommes.

Partout dans le monde, les femmes sont victimes de préjugés sociaux et de parti pris dans le domaine du développement industriel et de l'emploi. En raison de facteurs économiques et culturels, on considère que la femme doit rester au foyer et l'on en tient rarement compte dans la planification du développement industriel et la formulation de politiques relatives à l'emploi, aux salaires et à l'enseignement, qui reposent souvent sur des données insuffisantes quant aux capacités des femmes. Les comptes nationaux de la formation du revenu ne tiennent généralement pas compte de la contribution totale des femmes à l'économie.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	5
RECOMMANDATIONS	3 - 5	6
I. ORGANISATION DE LA REUNION	6 - 12	13
II. APERCU DES DEBATS	13 - 39	15
<u>Annexe.</u> LISTE DES DOCUMENTS		22

INTRODUCTION

1. La Réunion préparatoire sur le rôle de la femme dans l'industrialisation des pays en développement, organisée par l'ONUDI, s'est tenue à Vienne du 6 au 10 novembre 1978.
2. L'objet de cette réunion était d'examiner le rôle des femmes dans les pays en développement compte tenu de la Déclaration et du Plan d'action de Lima dans lesquels il est dit, entre autres, que les pays en développement doivent adopter des mesures en vue d'utiliser pleinement leurs ressources humaines et créer les conditions qui permettent l'intégration totale de la femme dans les activités économiques et sociales et, en particulier, dans le processus d'industrialisation, sur la base de l'égalité des droits (ID/CONF.3/31, chapitre IV, paragraphes 29 et 30).

RECOMMANDATIONS

Aux niveaux national et local

3. Les participants à la Réunion ont fait les recommandations suivantes :
1. Les pays en développement devraient créer des commissions nationales ou d'autres mécanismes appropriés - ou renforcer ceux qui existent déjà - au niveau de la planification et aux niveaux institutionnel et opérationnel, pour promouvoir et coordonner d'une façon générale l'intégration des femmes dans le processus d'industrialisation et, plus particulièrement, pour veiller à l'application des recommandations ci-après de la présente Réunion.
 2. Les législations nationales devraient être révisées pour abolir toutes les formes de discrimination et pour assurer aux hommes et aux femmes l'égalité de chances et de traitements.
 3. Les pays en développement devraient faire en sorte d'appliquer les conventions et les recommandations approuvées par les instances internationales, en particulier l'OIT, afin d'empêcher la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de l'emploi.
 4. Les gouvernements des pays en développement devraient adopter des politiques et prendre des mesures d'encouragement pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les domaines du recrutement, de l'organisation des carrières, de la formation en cours d'emploi et de la sécurité de l'emploi, ainsi que la discrimination contre les femmes qui travaillent, en particulier lorsqu'elles doivent prendre un congé de maternité.
 5. Les gouvernements devraient lancer des campagnes d'information aux niveaux national et local pour combattre les préjugés dont les femmes sont victimes et diffuser des renseignements sur le rôle que les femmes pourraient jouer dans l'industrialisation. Des campagnes devraient également être organisées pour encourager les hommes à partager équitablement les tâches ménagères et familiales, afin de donner aux femmes assez de temps pour participer activement à l'industrialisation.

6. Pour définir les industries nationales prioritaires - qu'il s'agisse de la petite, de la moyenne ou de la grande industries - les gouvernements devraient examiner les critères sur lesquels ils se fondent actuellement pour choisir des projets qui favorisent l'emploi de femmes dans le secteur rural comme dans le secteur urbain, compte tenu des techniques, de la conception des produits et l'organisation de la commercialisation. Il convient d'accorder la priorité aux industries productrices d'appareils ménagers et aux projets d'infrastructure propres à faire gagner du temps aux femmes et à leur faciliter l'accès au marché du travail.
7. Lorsqu'ils analysent les propositions d'investissements étrangers, les gouvernements devraient examiner les politiques suivies par les entreprises étrangères - sociétés transnationales - qui sont défavorables aux femmes, en particulier dans la grande industrie, afin d'en éliminer toute pratique discriminatoire.
8. Des mesures devraient être prises à tous les niveaux pour garantir la participation effective des femmes aux activités de tous les organes délibérants, de planification, ainsi qu'à la vie des syndicats.
9. Les gouvernements devraient prendre des mesures générales pour améliorer les conditions de travail et les conditions de vie des travailleuses, y compris celles qui travaillent à domicile et celles qui travaillent aux pièces; à travail égal garantir un salaire égal (y compris des primes pour les travaux pénible); offrir aux femmes les mêmes emplois qu'aux hommes dans l'industrie et améliorer les installations (garderies d'enfants, salles de repos, etc.).
10. Il faudrait revoir les règlements et les politiques bancaires concernant les crédits à l'industrie afin de faciliter le financement de projets industriels réalisés par des femmes.
11. Les gouvernements devraient prendre des mesures pour que les femmes aient accès à toutes les formes et à tous les niveaux d'enseignement et de formation dans les mêmes conditions que les hommes et, en particulier :
 - a) Revoir les systèmes d'enseignement de base en vue, notamment :
 - i) De créer un système d'enseignement visant à combiner enseignement et possibilités d'emploi;

- ii) D'offrir un enseignement technique, y compris un enseignement ayant des débouchés dans l'industrie;
 - iii) D'offrir un enseignement technique aux jeunes filles;
 - iv) De mettre au point des matériels d'enseignement visant à changer les attitudes à l'égard du rôle traditionnel de l'homme et de la femme;
 - v) D'aider à l'orientation professionnelle en fonction des renseignements disponibles sur les possibilités de formation et d'emploi;
 - vi) D'organiser des cours de recyclage pour les enseignants en vue de l'application des réformes susmentionnées;
- b) Prévoir un enseignement extra-scolaire, coordonné avec le secteur privé, pour la formation et le perfectionnement, y compris dans le domaine scientifique, technique et administratif et dans le domaine de la gestion. Les horaires devraient être tels que les femmes qui travaillent puissent participer aux cours.
 - c) Accroître la participation des femmes aux programmes de formation. A cet effet, on devrait faire des études sur l'opportunité d'une législation obligeant les entreprises et les établissements publics de formation à consacrer un certain pourcentage de leurs ressources à la formation des femmes.
12. Les gouvernements devraient donner la priorité à la mise au point de projets industriels en faveur des couches les plus pauvres de la population dans les zones rurales. Lors de la mise au point et de l'exécution de ces projets, il faudrait examiner les possibilités d'employer des femmes.
13. Les gouvernements devraient créer des services d'assistance spéciale pour les femmes chefs d'entreprise - ou renforcer ceux qui existent déjà - en particulier dans la petite et la moyenne industries. Ces services aideraient les femmes à choisir des techniques appropriées aux conditions locales et à mettre au point des projets à financer par l'emprunt. Ces services devraient aussi étudier des mesures de nature à améliorer la productivité et les conditions de travail.

14. Les gouvernements et les organisations non gouvernementales responsables devraient encourager les femmes à se grouper en coopératives ou à créer d'autres organisations reconnues qui leur permettraient d'entreprendre des projets industriels viables, en particulier dans la petite et la moyenne industries.
15. Aux fins de la planification industrielle, il faudrait rassembler des données sur le rôle réel des femmes dans la production (compte tenu du travail à domicile).

Au niveau international

4. La Réunion a recommandé à l'ONUDI de :

1. Mettre en place des mécanismes institutionnels, par exemple un groupe de travail interdivisions sur le rôle des femmes dans l'industrie, qui serait chargé de mettre en oeuvre les recommandations et les résolutions concernant l'intégration des femmes dans le développement adoptées par diverses instances des Nations Unies, ainsi que les recommandations ci-après, et de leur donner suite.
2. Déployer des efforts pour assurer la participation de femmes aux conférences internationales, aux séminaires et aux programmes de formation organisés par l'ONUDI et en particulier la participation aux réunions sur l'industrialisation des travailleuses directement intéressées.
3. Mettre au point des modèles et des propositions de projets de nature à assurer la participation des femmes dans l'industrie et fournir aux gouvernements qui le demanderaient une assistance pour l'exécution de ces projets.
4. Faire des études sur certaines industries telles que l'industrie électronique, l'industrie alimentaire, l'industrie pharmaceutique et l'industrie textile, et sur leurs conséquences pour les femmes, en tenant compte des rapports établis sur la question par d'autres organismes comme la FAO, le BIT et l'OMS. Les premiers résultats de ces études devraient être inclus dans la documentation destinée à la troisième Conférence générale de l'ONUDI et présentés, en 1980, à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

5. Prendre en considération, dans l'assistance technique aux études de faisabilité et dans le choix des techniques, les facteurs qui risquent d'avoir des conséquences défavorables pour les femmes dans le processus de production.
6. Faire des recherches approfondies sur les techniques qui avantagent les femmes dans leur emploi.
7. Faire des études sur l'expérience des femmes occupées dans de petites ou moyennes entreprises, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines, et en diffuser les résultats à tous les pays en développement.
8. Prendre en considération, dans le rapport récapitulatif que le Secrétariat est en train d'établir sur la question à l'intention de la troisième Conférence générale de l'ONUDI^{3/}, les répercussions que le développement industriel pourrait avoir sur les femmes.
9. Elaborer, sur la demande des gouvernements, des projets pilotes d'industrialisation rurale susceptibles d'employer des femmes, intéressant par exemple la modernisation de l'agriculture, la transformation des matières premières et des produits agricoles et les matériaux de construction. Des crédits spéciaux pourraient être imputés à cet effet sur le FNUDI.
10. Améliorer la collecte des données et les méthodes de recherche afin de perfectionner la planification industrielle, en rassemblant des renseignements sur la contribution réelle des femmes à la production (notamment en prenant des mesures pour mesurer la quantité de biens produits et consommés par les ménages).
11. Prendre des mesures spéciales pour accroître la participation des femmes aux programmes de formation de l'ONUDI, et en particulier :
 - a) De réorienter les programmes de formation et de bourses d'études de l'ONUDI en faveur de la gestion et des disciplines techniques.
Ce faisant, l'ONUDI devrait s'attacher à mettre au point des programmes de formation pour les instructeurs du sexe féminin et à renforcer les centres ou les institutions nationales à cet effet. Pour ce faire, l'ONUDI devrait consulter d'autres organismes des Nations Unies qui s'occupent de formation professionnelle et d'enseignement, comme le BIT et l'UNESCO.

^{3/} Voir Redéploiement industriel en faveur des pays en développement (A/33/182) paragraphe 37.

- b) D'organiser pour les femmes, des programmes de formation spéciaux au niveau sous-régional en particulier dans des industries qui font déjà l'objet d'une planification sous-régionale,
 - c) D'organiser des réunions d'experts pour échanger des données d'expérience sur la formation des femmes, en particulier dans les industries qui pourraient employer des femmes
 - d) De revoir les suggestions faites par l'ONUDI aux gouvernements en ce qui concerne le choix de candidates pour les programmes de formation et de bourses d'études de l'ONUDI;
 - e) De mettre au point des programmes de gestion et de formation de nature à permettre aux femmes de se tenir au courant des innovations techniques dans l'industrie;
 - f) D'imputer sur le budget de l'ONUDI consacré à la coopération technique entre pays en développement des crédits permettant de financer des programmes d'échange de personnel qui donneraient à des femmes la possibilité de se perfectionner;
 - g) Comme suite à la résolution 44 (IX) relative à l'intégration des femmes dans le développement, adoptée par le Conseil du développement industriel en 1975^{4/}, et comme suite aux recommandations de la présente Réunion, le Conseil voudra peut être envisager de : a) prier le Secrétariat de l'ONUDI d'élaborer et d'exécuter des projets pour la formation de femmes techniciennes et cadres supérieurs et b) allouer à cet effet une part des fonds disponibles pour la formation au titre du Programme ordinaire d'assistance technique ainsi que d'autres fonds.
12. Confier à des femmes qualifiées des fonctions administratives et techniques au Secrétariat et dans le cadre de projets dans les pays.
13. Prendre en considération, dans le programme de travail de l'ONUDI, les idées exprimées pendant la présente Réunion et dans la documentation y relative.
14. Présenter le rapport de la Réunion au Conseil du développement industriel à sa prochaine session et l'inclure dans la documentation qui sera présentée par l'ONUDI à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, au titre du point de l'ordre du jour approprié.

^{4/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, supplément No 16, annexe I.

5. Les recommandations suivantes ont été faites à l'ONUDI et à d'autres organismes des Nations Unies :

1. Les organismes et institutions compétents des Nations Unies devraient inclure la question des intérêts des femmes dans les codes de conduite relatifs au transfert de techniques et aux sociétés transnationales qui sont actuellement élaborés.
2. Vu le caractère décentralisé des activités du PNUD, l'ONUDI et d'autres organismes des Nations Unies compétents pour encourager la participation des femmes au développement industriel devraient donner des instructions et des directives appropriées à leur personnel hors siège et aux Représentants résidents du PNUD. Ces directives devraient également être mises à la disposition des fonctionnaires nationaux et des organisations non gouvernementales intéressées, dans les langues de travail voulues.
3. Les travailleuses devraient être représentées comme il convient à toutes les futures réunions organisées par l'Organisation des Nations Unies sur le thème de la participation des femmes au développement. L'ONU devrait encourager les gouvernements à inviter les travailleuses des zones rurales et des zones urbaines à prendre part activement aux délibérations lors des réunions sur l'industrialisation, le transfert des techniques, la formation technique et l'évaluation des programmes, de façon que l'on puisse tenir compte des besoins réels des femmes en se fondant sur des informations de première main.
4. L'UNESCO, le BIT et l'ONUDI devraient aider les gouvernements à réformer l'enseignement en vue d'améliorer les compétences techniques et scientifiques des femmes.
5. Un groupe de travail interinstitutions sur la coopération technique entre pays en développement dans le domaine du développement industriel devrait être créé sous les auspices de l'ONUDI pour étudier tout particulièrement les transferts de techniques et les programmes destinés à former des femmes chefs d'entreprises. Tous les rapports interinstitutions établis par le Comité administratif de coordination de l'Organisation des Nations Unies sur le rôle des femmes dans le développement devraient traiter du rôle des femmes dans l'industrie. Il devrait également en être question dans les rapports régionaux qui seront établis pour la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, conformément au paragraphe 9 de la résolution 1978/32/Rev.1 du Conseil économique et social.

I. ORGANISATION DE LA REUNION

Ouverture de la Réunion

6 La Réunion a été ouverte par le Directeur de la Division de la coordination des politiques de l'ONUDI. Le Chef de la Section de la coopération économique entre pays en développement y a aussi fait une déclaration. Le texte de ces déclarations a été distribué aux participants.

7. La Réunion a accueilli 44 participants venant tant des pays en développement que des pays développés et des organisations internationales, dont l'ONUDI. Tous les participants étaient venus à titre personnel, et non comme représentants de gouvernements, d'organisations ou d'institutions. La liste des participants figure dans le document ID/UG.233/16/Rev.1.

Election du Bureau

8. Mme Bolanle Awe (Nigeria) et Mme Dora Rives (Cuba) ont été élues respectivement Présidente et Vice-Présidente. Mme Lilia Bautista (Philippines) a été élue Rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour

9. La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la Réunion.
2. Election du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
4. Contribution actuelle des femmes au développement industriel et principaux obstacles à l'accroissement de leur participation au processus d'industrialisation des pays en développement.
5. Secteurs où les femmes peuvent contribuer à l'industrialisation des pays en développement
6. Moyens d'élaborer et d'exécuter des programmes nationaux pour accroître la participation des femmes au processus d'industrialisation.

7. Suggestions concernant les moyens de rendre plus efficace le rôle de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations et institutions internationales dans ce domaine.
8. Examen et adoption des conclusions et des recommandations de la Réunion.

Constitution de groupes de travail

10. Après deux sessions plénières, la Réunion s'est scindée en deux groupes, chargés respectivement d'examiner le rôle et la participation des femmes dans les petites et moyennes entreprises, et le rôle et la participation des femmes dans les grandes entreprises. Un groupe de rédaction a été créé pour rédiger un rapport global.
11. Le rapport a été examiné et adopté à une séance plénière, qui s'est tenue le dernier jour de la Réunion.

Documentation

12. On trouvera à l'annexe la liste des documents présentés à la Réunion.

II. APERCU DES DEBATS

Participation des femmes aux activités industrielles

13. La Réunion a noté que suivant le degré de développement industriel et les caractéristiques culturelles, les femmes participent déjà à la production industrielle, principalement dans des emplois subalternes, particulièrement dans certains secteurs et branches d'industrie. On a convenu qu'il fallait modifier radicalement la nature et la structure de cette participation.

14. La Réunion a noté que la participation des femmes à l'industrialisation était déjà très importante, avec quelque 400 millions de femmes travaillant dans l'industrie des pays en développement. Toutefois, pour chaque pays pris séparément, la part des femmes dans la main-d'oeuvre industrielle des pays en développement ne représentait qu'un très petit pourcentage du total.

15. Diverses études des pays, présentées à la Réunion, ont fait ressortir plusieurs grands secteurs de la production où l'emploi de la main-d'oeuvre féminine était le plus fréquent : industrie alimentaire, textiles, produits animaux, fabrication d'appareils ménagers, matières plastiques, produits pharmaceutiques et matériel médical, papier et carton, électronique, matériaux de construction et articles artisanaux normalisés. Néanmoins dans l'ensemble, la participation des femmes à la production industrielle se limitait : a) aux industries de faible technicité, n'exigeant que peu de capitaux et à basse productivité; b) aux industries qui, en dépit des forts investissements et des techniques perfectionnées qu'elles nécessitent, sont grosses consommatrices de main-d'oeuvre. Ces deux types d'industries ont un dénominateur commun : bas salaires et mauvaises conditions de travail pour les femmes.

16. La part des femmes dans l'industrie peut prendre diverses formes, allant de l'emploi dans de grandes sociétés industrielles au travail dans l'industrie artisanale. Néanmoins, la Réunion a estimé qu'il fallait s'efforcer tout spécialement d'éviter de stéréotyper ou de limiter les genres d'activités auxquelles les femmes étaient admises et veiller à ce que tous les emplois industriels leur soient ouverts.

17. Les participants se sont accordés à reconnaître que dans maints pays en développement les femmes avaient apporté une importante contribution au développement des secteurs traditionnels des petites et moyennes entreprises, qui jouaient encore un grand rôle dans la production industrielle et qui, dans certains cas, avaient permis à divers pays de s'implanter sur le marché mondial.

18. On a toutefois constaté que, dans la situation actuelle, et quels que soient le secteur et le type d'industrie, c'est au niveau le plus bas de compétence professionnelle que les femmes participaient au processus de production et que, partant, leur rémunération - traitement ou salaire - était fort modeste.

19. On a aussi noté que le modèle de croissance industrielle des pays en développement avait eu tendance à favoriser seulement une petite partie de la population, souvent celle des zones urbaines, au détriment des populations rurales. Il fallait donc redoubler d'efforts pour développer davantage les industries rurales. Pour y parvenir, il fallait que les femmes des régions rurales participent au processus d'industrialisation.

20. La Réunion a noté un certain nombre d'obstacles qui entravent la pleine participation des femmes au processus d'industrialisation des pays en développement. Ils étaient principalement d'ordre économique, politique, social, juridique et psychologique. Les participants ont estimé que les obstacles suivants avaient une importance particulière :

Barrières sociales, psychologiques et institutionnelles

21. Des traditions séculaires et la résistance des milieux conservateurs ont retardé l'émancipation des femmes et leur pleine participation, sur un pied d'égalité avec les hommes, au développement économique. L'héritage des structures coloniales a aussi joué un grand rôle dans l'exploitation des femmes. Les barrières sociales et psychologiques se manifestent dans des pratiques discriminatoires comme l'inégalité des traitements, la réticence à employer des femmes aux postes supérieurs de l'industrie et l'absence de facilités pour aider les femmes à créer leurs propres entreprises. Dans certains pays, les aspects sociaux et psychologiques de la discrimination à l'égard des femmes ont été institutionnalisés en droit, par exemple par des lois qui exigent des femmes mariées ou au-dessous d'un certain âge, d'obtenir l'autorisation des hommes pour prendre un emploi, exercer une activité commerciale, obtenir un crédit ou bénéficier d'encouragements fiscaux.

Insuffisance des possibilités d'emploi offertes aux femmes

22. La Réunion a noté que la division actuelle du marché du travail en fonction de critères de sexe interdit aux femmes d'accéder à de nouveaux secteurs de production ou d'être promues à des emplois supérieurs. Pourtant, c'est un fait avéré qu'en période de crise nationale ou dans les mouvements d'indépendance, les femmes avaient été appelées à jouer des rôles importants, à tous les échelons; mais l'absence de mécanismes institutionnels avait empêché que ces efforts ne soient par la suite mis au service du développement. Par contre, en période de chômage ou de sous-emploi aigu, on considère que favoriser l'emploi des femmes c'est priver les hommes de leur droit au travail, et il devient très difficile pour celles-ci de trouver une place dans l'industrie. Le chômage et le sous-emploi généralisé sont donc deux des principales causes du faible pourcentage de travailleuses dans les pays en développement.

23. La Réunion a aussi noté que l'insuffisance de la capacité industrielle des pays en développement constituait un grand obstacle à l'accroissement des possibilités d'emploi.

24. En outre, les participants à la Réunion ont estimé que les pays en développement n'attachaient aucune attention spéciale à la formation et à l'élaboration de projets industriels que des femmes pourraient entreprendre. C'est dans les petites entreprises et dans les régions rurales, que l'absence d'efforts à cet égard était le plus manifeste, alors qu'on jugeait que les femmes ont un rôle important à y jouer dans le développement industriel. Toutefois, à cet effet, il fallait prendre des mesures spéciales pour éliminer diverses difficultés, telles que a) le manque de renseignements sur les possibilités d'investissement; b) le manque de moyens de financement - les femmes rurales, en particulier, n'étant pas considérées comme offrant les garanties nécessaires de solvabilité; c) le manque d'esprit d'entreprise et l'insuffisance de compétences administratives et techniques, particulièrement parmi les femmes rurales d) l'insuffisance des moyens de formation et de perfectionnement, particulièrement dans les domaines essentiels au développement de l'esprit d'entreprise, comme la commercialisation, le crédit et la gestion de la production; e) le manque d'informations destinées aux femmes concernant les moyens et les programmes existants en matière de développement industriel.

Enseignement et formation

25. On a souligné que le taux élevé d'analphabétisme était un des principaux obstacles qui empêchent les femmes de participer activement à la production et à la vie publique. Dans certains pays en développement, et particulièrement dans les zones rurales, jusqu'à 90 % des femmes sont analphabètes.
26. Par ailleurs, pour ce qui est de la production industrielle, peu de femmes avaient le minimum nécessaire de connaissances techniques exigées notamment pour l'application des technologies de pointe. Ce problème était aggravé par la discrimination à l'égard des femmes en matière de participation aux programmes de formation industrielle, y compris la formation en cours d'emploi. En fait, si la technicité toujours plus poussée de l'industrie servait souvent de prétexte pour exclure les femmes des emplois industriels bien rémunérés, on ne s'employait guère pour autant à donner aux femmes les connaissances correspondant au progrès technologique.
27. Qu'il s'agisse de l'intégration des femmes dans l'industrie ou de l'essor industriel général des pays en développement, la Réunion a encore noté comme difficulté que beaucoup de femmes qui ont la formation nécessaire pour se lancer dans des activités industrielles étaient inemployées, ou confinées à des tâches subalternes sans commune mesure avec leurs compétences. Si l'on veut mettre en oeuvre le maximum de ressources humaines et atteindre ainsi les objectifs d'industrialisation énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima, il faut éviter ce gaspillage de compétences.

Cadre général et conditions de travail

28. Les femmes sont souvent reléguées dans des emplois faiblement productifs, peu qualifiés et, par conséquent, peu rémunérés. En outre, même lorsqu'elles occupent des postes supérieurs, leurs traitements sont considérés comme un revenu complémentaire, et sont ainsi maintenus à un niveau inférieur à ceux des hommes. La conséquence en est une répartition inéquitable des revenus, en faveur des hommes.
29. La contribution des femmes au processus d'industrialisation est encore entravée par le fait que chaque fois qu'une femme prend un emploi, elle garde la charge du ménage et de la famille. L'absence ou l'inefficacité de la législation sur les équipements sociaux, les prestations de maternité et de sécurité sociale a aussi été

soulignée par la Réunion à cet égard. De même, la participation des femmes aux activités industrielles est entravée par des règlements administratifs inadéquats concernant les horaires ou le travail posté, ainsi que par l'absence de règlements et de dispositions sanitaires et de sécurité, qui leur soient adaptés.

30. On a par ailleurs relevé que les possibilités d'avancement offertes aux femmes, particulièrement dans les grandes entreprises, sont compromises par le manque de possibilités de formation et de perfectionnement en cours d'emploi.

31. Les participants à la Réunion ont aussi fait observer qu'avec le système économique international actuel, la plupart des sociétés transnationales n'implantent des industries dans les pays en développement que pour en exploiter la main-d'oeuvre bon marché et relativement peu organisée. Certaines entreprises préfèrent la main-d'oeuvre féminine, qui est le plus facilement exploitée dans des industries comme l'électronique, les textiles, la transformation des produits alimentaires, etc. En fait, certaines sociétés transnationales s'arrangent pour faire exécuter certaines opérations à forte intensité de main-d'oeuvre dans les pays en développement, où se créent de mauvaises conditions de travail pour les femmes. En revanche, tout en conservant dans les pays industrialisés les opérations à forte intensité de capital, plus productives et exigeant une main-d'oeuvre très spécialisée ce qui entrave le transfert de techniques aux pays en développement.

32. L'importation, par de nombreux pays industrialisés, d'une main-d'oeuvre migrante bon marché, employée à des travaux industriels que la main-d'oeuvre des pays développés refuse, présente un autre aspect du système économique international inéquitable. Cette main-d'oeuvre migrante comprend souvent des femmes, mais même lorsqu'il s'agit uniquement d'hommes, les femmes en souffrent aussi, car les ménages sont séparés et les femmes restent seules avec la lourde responsabilité de s'occuper de la famille, sans possibilité de trouver un emploi ou d'apprendre un métier dans l'économie du pays.

Absence de participation aux organes de décision et de planification

33. Les organes de décision et de planification qui interviennent dans le processus d'industrialisation négligent généralement le point de vue des femmes; il en résulte que souvent les projets élaborés par des femmes pour leur propre compte, ne parviennent

pas aux organes de décision et que des plans d'industrialisation défavorables aux femmes risquent d'être facilement approuvés et exécutés. La Réunion a jugé insuffisante la participation des femmes aux décisions prises à tous les niveaux concernant l'élaboration de stratégies et de plans d'industrialisation, ainsi qu'à la mise au point et à l'exécution de projets de développement industriel bien définis. On a estimé que tant qu'on ne serait pas parvenu à associer dans une large mesure les femmes aux décisions, la discrimination à l'égard des femmes dans l'industrie se poursuivrait. Pour y parvenir, des mesures spéciales s'imposaient, notamment :

Mesures à prendre au plan national

34. Les femmes devraient participer aux décisions à tous les stades de la conception, de la planification et de l'exécution d'activités industrielles, y compris la préparation des projets, les études de préinvestissements et les opérations sur tous les plans :

- a) Exécutif, notamment dans la fonction publique;
- b) Judiciaire, notamment dans les tribunaux industriels et dans les organes quasi judiciaires;
- c) Législatif;
- d) Dans les conseils industriels et les conseils d'administration des entreprises publiques.

Mesures à prendre à l'échelon local

35. Les femmes devraient être encouragées à participer aux conseils locaux et aux conseils municipaux.

Mesures à prendre au niveau des entreprises

36. Les femmes devraient être encouragées à participer à la planification, aux décisions et à la gestion dans les entreprises industrielles, les chambres de commerce et d'industrie, les organismes et syndicats professionnels. Là où il n'y a pas de syndicats, les femmes devraient participer à leur constitution.

Participation des femmes au mouvement syndical

37. Le fait que les femmes ne soient pas convenablement organisées constitue l'un des principaux points faibles du processus de leur intégration dans le développement en général, et dans le développement industriel en particulier. Dans ce dernier cas, les participants à la Réunion ont noté que les femmes n'étaient pas représentées dans les syndicats, que ce soit à la base ou dans les organes dirigeants et qu'elles n'étaient pas représentées non plus dans les organisations internationales compétentes pour les questions de travail. Dans les cas où elles **essayaient de lancer de petites unités** industrielles, les femmes se heurtaient à des obstacles qui auraient pu être évités si elles s'étaient organisées en entités économiquement et juridiquement viables, comme par exemple, des coopératives industrielles.

Information

38. Les femmes sont insuffisamment informées des possibilités de participer au processus d'industrialisation ou d'améliorer leurs qualifications pour répondre aux besoins de l'industrie.

Contribution des femmes au développement : données et méthodes d'évaluation

39. Pour bien planifier les programmes d'industrialisation propres à assurer pleinement l'utilisation des ressources humaines disponibles dans les pays en développement, il est indispensable de disposer de données et de méthodes efficaces d'évaluation de la contribution réelle et virtuelle des femmes au processus d'industrialisation. Dans la plupart des pays en développement, les travaux de recherche nécessaires pour élaborer ces données et ces méthodes n'ont pas encore été entrepris.

Annexe

LISTE DES DOCUMENTS

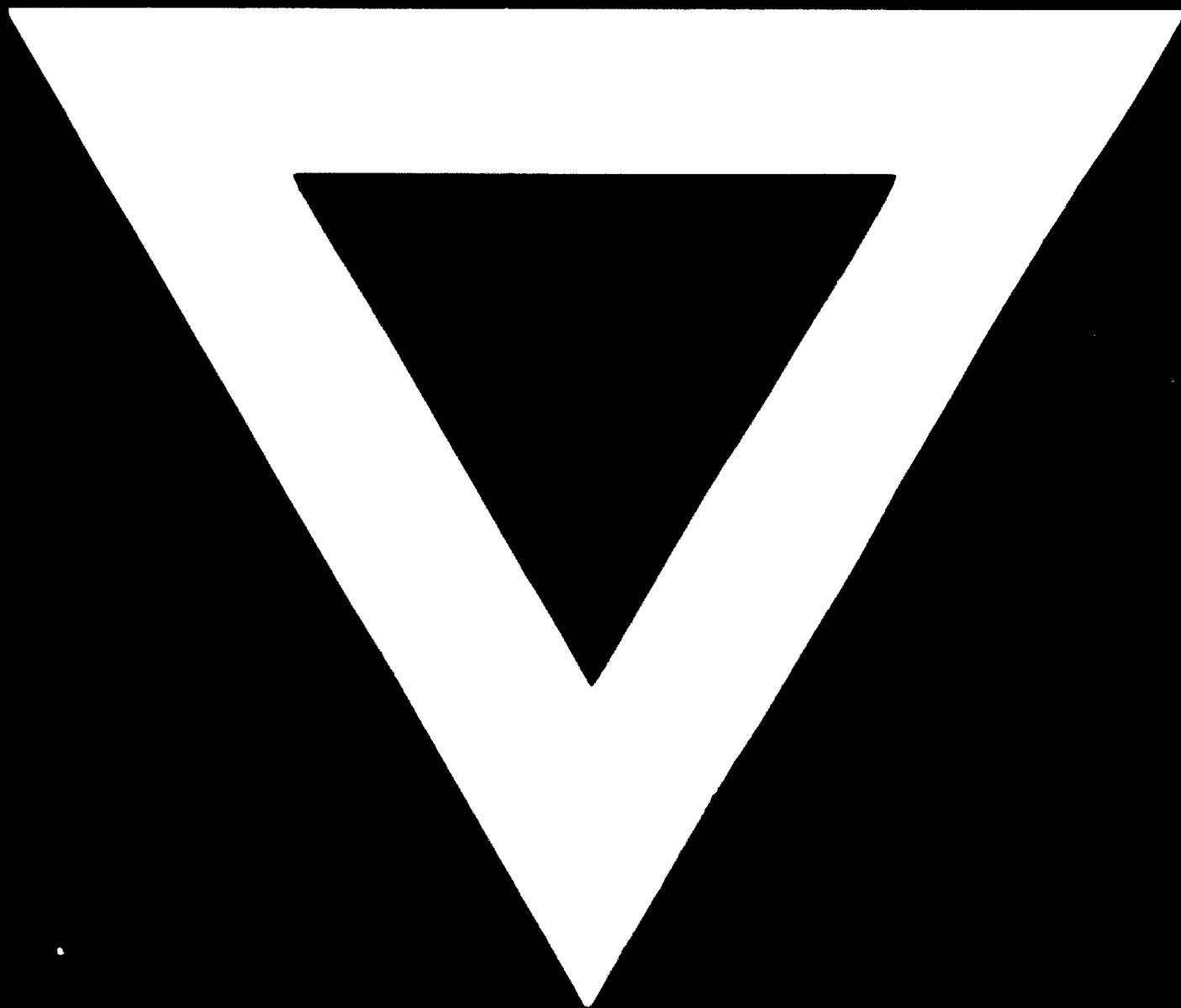
- ID/WG.283/1 Women, industrialization and undevelopment
E. Flegg
- ID/WG.283/2 FAO approach to enhancing the role of women in rural economies
FAO, Service de l'économie familiale et des programmes sociaux
- ID/WG.283/3 Note on the role of women in industrialization in developing countries
Programme des Nations Unies pour le développement
- ID/WG.283/4 Note on the activities of the Asian and Pacific Centre for Women and Development relevant to the role of women in industrialization in developing countries
Centre de l'Asie et du Pacifique pour la femme et le développement, CESAP
- ID/WG.283/5 The role of women in industrialization in Developing Countries
D. Gaudart (Autriche)
- ID/WG.283/6 Note for the preparatory meeting on the role of women in industrialization in developing countries
Centre pour le développement social et les affaires humanitaires
- ID/WG.283/7 The role of women in industrialization in Sri Lanka
N. Fernando
- ID/WG.283/8 Note on activities of ESCAP related to women in industry
CESAP
- ID/WG.283/9 Women and industrial development
M. Boesveld (Pays Bas)
- ID/WG.283/10 UNESCO activities relevant to the role of women in industrialization in developing countries
UNESCO
- ID/WG.283/11 Note on some activities of the World Bank related to women in industry
Banque mondiale
- ID/WG.283/12 The role of women in the industrial development of the Philippines
L.R. Bautista

- ID/WG.283/13 The role of women in industrialization. Country paper on Ghana
E. Ocloo
- ID/WG.283/14 Women in industrial development - India
L.D. Menon
- ID/WG.283/15 The Soviet Union and the role of women in industrialization in
developing countries
Ye.A. Bregina
- ID/WG.283/16/Rev.1 Liste des participants
- ID/WG.283/17 The role of women in industrialization in developing countries.
Monographie sur la Tanzanie
K.T. Mtenga
- ID/WG.283/18 Role of women in industrialization. The Turkish case
A. Kudat
- ID/WG.283/19 The role of women in industrialization in Thailand
M. Sundhagul et C. Tanskul
- ID/WG.283/20 The role of women in industrialization in developing countries.
Monographie sur le Nigéria
B. Awe
- ID/WG.283/21 Ordre du jour provisoire et programme de travail
- ID/WG.283/22 Issues to be considered by the UNIDO Meeting on the Role of Women
in Industrialization in Developing Countries
Secrétariat de l'ONUDI
- ID/WG.283/24 The role of women in industrialization: Monographie sur le Pérou
M. Salazar
- ID/WG.283/25 The role of women in industrialization; Monographie sur le Maroc
T.Z. Bennani-Baïti
- ID/WG.283/26 The role of women in industrialization in Egypt
S. El-Shany
- ID/WG.283/27 The role of women in industrial development; Monographie sur le
Pakistan
B. Nasim Jehan
- ID/WG.283/28 The role of women in the industrial development in Romania
M. Groza

- ID/WG.283/29 Activities of the Swedish International Development Authority (SIDA) relating to the role of women in the industrialization of developing countries
 J. Kann
- ID/WG.283/30 The status of women, fertility patterns and industrialization in developing countries
 I.A. Subramaniam
- ID/WG.283/31 The role of women in industrialization in Brazil
 M. Souto Machado
- ID/WG.283/32 A brief summary of ECA involvement and programme for women in industry
 J. Dhamija
- ID/WG.283/33 Women and development
 M.C. Uribe
- ID/WG.283/34 Women in industry in developing countries; Note de recherche de l'OIT
(ILO/W.6/1978)
 BIT, Bureau pour les questions des travailleuses
- ID/WG.283/35 Employment situation and outlook women: Excerpt from draft five-year plan of India for 1978-83



B - 87



80.02.06